



Procès-Verbal

Assemblée du Conseil Général – 1426 Corcelles-près-Concise

Lundi 08 décembre 2025 à 18h30, à la

Salle du GRAND CONSEIL Place du Château 2, LAUSANNE

Le Président du Conseil, Didier Bourgeois, souhaite la bienvenue à tous. Il ouvre notre séance avec ce discours :

Discours du

Président du Conseil général de Corcelles-près-Concise

Monsieur le Député Patrick Simonin

Monsieur le Syndic de Corcelles

Madame et Messieurs les municipaux

Chères et chers collègues du Conseil général de Corcelles-près-Concise,

Chers hôtes, Mesdames, Messieurs,

C'est avec une grande émotion, et une pointe de fierté, que je me tiens aujourd'hui devant vous, ici, dans l'enceinte solennelle du Grand Conseil vaudois.

*Au nom du Conseil général, de la Municipalité et de l'ensemble des habitants de **Corcelles-près-Concise**, je souhaite adresser mes plus vifs remerciements au Parlement du Canton de Vaud et à ses autorités pour leur accueil chaleureux. C'est un privilège de pouvoir tenir notre séance "extra muros" dans ce haut lieu de la démocratie cantonale.*

Cette rencontre symbolise à merveille la richesse de notre canton : un trait d'union entre la capitale vibrante, siège de nos institutions, et nos communes, qui constituent le tissu vivant de la région. C'est l'échange permanent entre la ville et la campagne, l'urbain et le rural. Je repense inévitablement à notre cher Jean Villard, Gilles, qui a si bien su dépeindre l'âme vaudoise. Dans son texte "Les Vaudois", il esquisse avec humour notre caractère, notre "bon sens" et notre rapport au temps. Il y a, chez nous Vaudois, cette sagesse de la relativité.

Quand le monde s'agite, Gilles nous fait dire, avec cette prudence toute locale :

« Gustave, attends un peu voir... »

C'est peut-être cela, l'apport de nos petites communes : une certaine lenteur, non par paresse, mais par réflexion. Une manière de prendre le temps de "voir", d'observer nos vignes qui mûrissent, le lac qui respire, avant de décider. Et cette sagesse se marie parfaitement avec l'énergie et la rapidité nécessaires à la gestion d'un canton comme le nôtre.

De notre côté, à Corcelles-près-Concise, nous appliquons cette philosophie. Notre commune, avec ses pêcheurs, ses vigneron, ses terres agricoles et son lac, vit au rythme de la nature et de ses projets.

A Corcelles, nous travaillons sur des projets essentiels pour notre avenir, qu'il s'agisse de l'aménagement de notre cœur de village, de la gestion de nos ressources en eau ou du maintien d'une vie locale dynamique. Ce sont des défis modestes à l'échelle cantonale, mais capitaux pour nos citoyens.

Conclusion

Cette séance ici, à Lausanne, nous rappelle l'importance du dialogue entre nos échelles de gouvernance. Nos problématiques communales rejoignent souvent les enjeux cantonaux. C'est en cultivant ce lien, cet échange ville-campagne, que nous maintiendrons l'équilibre et la beauté de notre Canton de Vaud.

Comme le disait encore Gilles dans "La Venoge", notre petite rivière discrète :

"Elle a pas l'air de s'presser, la Venoge / [...] Elle tient le juste milieu / Elle dit qu'on peut naître à Lausanne / Et pis encore!"

Nous sommes fiers de notre identité, et fiers de contribuer, à notre échelle, au dynamisme de ce canton.

*« On est comme on est.
Les amis, la verdure,
La fondue, la friture,
Le dimanche au chalet.
On est pour la paix,
Car on a des principes,
On est des tout bons types.
Canton de Vaud, respect ! »*

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente séance, et selon nos habitudes dans la courtoisie des uns envers les autres.

Je vous remercie.

Didier Bourgeois

Lausanne Grand Conseil, le 8 décembre 2025

Le Président déclare l'assemblée ouverte.

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté, avec deux modifications : un *Postulat de Philippe Humbert* sera inséré en tant que point numéro 8, donc '*Communications de la Municipalité*' devient le point numéro 9, et une *Motion de Fredy Stoll* sera entendue sous le point 10, '*Propositions individuelles et interpellations*'.

Les modifications sont acceptées : Oui-23, non-0, abs-1, non-votant-2

2. Appel.

26 personnes sur 49 répondent à l'appel, 18 personnes sont excusées, et 5 sont absentes. Le quorum étant atteint, la séance peut donc délibérer valablement.

Il y a trois auditeurs dans la salle :

- Mme. Béatrice Moser – invitée
- Mr. le Député Patrick Simonin – hôte
- Mr. Édouard Barreau – photographe

3. Assermentations. Pas d'assermentation.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2025.

(Il ne sera pas procédé à sa lecture, sauf demande expresse.)

Le PV du 23 juin 2025 est accepté sans modification : Oui-26, non-0, abs-0

Frédry Stoll prend la parole, et demande la Municipalité de reprendre le point 12b du PV du CG dernier (23.06.2025), où il avait proposé une vision pour le futur de notre village. Il reste en attente d'une proposition de date pour se rencontrer une première fois avec des sociétés au village de La Jeunesse de Tir et de l'Abbaye, et avec la Municipalité ; les membres ont été désignés, et il demande de fournir 2-3 dates, avant que l'Abbaye soit passée.

5. Communications du bureau.

Le Président prend la parole et présente les points suivants :

1. Il y aura des élections municipales le 08 mars, 2026, et une élection d'un conseiller d'état et 3 objets fédéraux ; il y aura une séance d'information à ce sujet dans la Grande salle jeudi soir, 11.12.2025.
2. Rappel que tous les rapports des commissions doivent parvenir 48 heures avant le CG, également pour les postulats et les motions, pour éviter de tout organiser à la dernière minute.
3. Nous avons reçu des remerciements pour notre don à la commune de Blatten (jetons de présence du CG de 23.06.2025), qui était bien accueilli.
4. La date de la réunion du CG en juin a été fixée pour mardi le **23.06.2026**.

6. Préavis N° 05 2025 : Budget pour l'exercice 2026

Rapport de la commission de gestion (*rapporteur* : Jason Ryser) - Vote & Adoption

Christian Millioud prend la parole, avec des informations concernant le préavis 5 :

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs,

Il est important de pouvoir vous apporter des précisions de l'évolution des finances vaudoises et de leur impact, sur notre budget 2026.

Et par la même occasion de la NPI, c'est-à-dire la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise 2025

L'impact fiscal engendré par cette énorme restructuration imposée à laquelle nous sommes dans l'obligation d'adhérer, et dont nous subissons les impacts négatifs comme du reste une grande partie des communes de notre canton, nous amène à passablement de réflexions.

L'année dernière, au dernier Conseil de l'année, j'ai essayé de vous apporter les informations de base, permettant une meilleure compréhension du fonctionnement subtil des rouages de cette immense réorganisation financière.

Petit rappel :

Le but 1^{er} de cette péréquation consiste à effectuer des transferts financiers entre les 300 communes vaudoises, afin de corriger en partie les déséquilibres, c'est-à-dire, d'une part atténuer les inégalités entre communes « riches et pauvres », d'autre part compenser les charges liées à des besoins structurels tels que les transports publics dans les centres urbains ou le déneigement en altitude.

Mécanisme de solidarité entre toutes les communes du canton de Vaud, dont le point culminant, toujours en augmentation, est la participation à la cohésion sociale, c'est-à-dire les factures sociales des grands centres avec répartition.

Quelques chiffres pour notre commune en particulier : le budget 2026 prévoit une participation de CHF 431'000.- à la cohésion sociale, soit 86% de plus que le montant comptabilisé en 2023 de CHF 230'486.-, nous constatons que la charge projetée a quasiment doublé en 4 ans et en passant à la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). En regard des revenus qui, quant à eux, augmentent, mais de loin pas proportionnellement aux charges.

Nous avons reçu fin de l'été une directive de l'UCV – l'association de l'Union des Communes Vaudoises, principale organisation faitière avec 278 membres – nous faisant part de son souci et de sa préoccupation, redoutant une nouvelle fragilisation des finances des communes, en lien avec les mesures d'économie prévues par l'État de Vaud. Elle s'oppose à toute mesure cantonale qui pourrait impacter les finances communales, fragilisées par un endettement 10 x plus important que celui du canton.

Pour information : la dette cumulée des 300 communes vaudoises s'élevait à 6.75 milliards, chiffres à fin 2023, comparée à la dette cantonale de 700 millions, alors que le revenu du canton est de 1,66 fois celui des communes. L'UCV souligne que cette situation est due à des investissements communaux largement supérieurs à la marge d'autofinancement, et redoute

que les mesures d'économie de l'État ne fragilisent davantage les finances communales vaudoises.

Au 1.1.2026, la dette de notre commune sera d'environ 3 millions, il s'agit principalement du financement des travaux récents du séparatif.

L'UCV est claire à ce sujet... les communes n'ont plus la marge financière suffisante permettant leur bon fonctionnement, elles font déjà face à des difficultés importantes pour continuer à assumer leurs charges et à réaliser les investissements strictement nécessaires, elles n'ont donc, de loin pas le niveau de réserve du canton.

Alors que l'accord signé en 2022 n'a pas encore déployé tous les effets de rééquilibrage plus que nécessaire, le comité de l'UCV, à l'unanimité, nous soutient et par conséquent s'oppose à toute mesure impactant négativement l'équilibre budgétaire de ses membres et interviendra dans le cas pour défendre les intérêts des Communes face au Canton, lors du prochain débat budgétaire prévu début décembre.

Il ne faut pas, comme le dit le dicton vaudois : peindre le diable sur la muraille, mais cette situation est tout de même très préoccupante, à savoir : à quelle sauce allons-nous être mangés ?

Et quand ça touche le porte-monnaie du contribuable... Des questions se posent inmanquablement... quels sont les mesures que nous sommes amenés à prendre... ?

Premièrement :

Il ne faut pas se cacher la face, et nous en sommes tout à fait conscients, soyez-en assurés. Dans notre situation, une fusion avec d'autres communes se dessine de plus en plus, et c'est l'objectif déguisé des autorités cantonales.

Deuxièmement :

Comme déjà évoqué l'année dernière, nous voyons la nécessité d'augmenter le point d'impôts, comme du reste bien d'autres communes vaudoises.

Troisièmement :

Nous sommes également en train de revoir de façon réfléchie tous les domaines des taxes et des rentrées diverses, qui n'ont pas été touchés depuis de fort nombreuses années, qui sont, nous en sommes conscients, pour bien des cas, bien au-dessous de la moyenne de nombreuses communes. Il s'agit des trois domaines sensés s'autofinancer, soit les déchets, l'eau potable et l'épuration, dont les revenus ne couvrent plus les charges.

Pour conclure, prenons garde aux discussions stériles qui ne peuvent qu'engendrer un climat malsain car il n'est pas judicieux de comparer ces chiffres uniquement avec les communes environnantes, mais d'étendre notre champ de vision sur l'entier des communes du canton de Vaud, afin de comparer ce qui est comparable...

La Municipalité va mettre tout en œuvre afin de proposer les meilleures solutions possibles.

Avec mes remerciements pour votre attention,

Le Président lit le début du préavis N°05/2025, et lit la fin et la décision (comme dans le carnet de convocation).

Jason Ryser lit et présente le rapport de la commission :

La Commission remercie tous les membres de la municipalité présents ainsi que Mme Christine Bueche, boursière communale, pour leur explications claires et détaillées.

« 160 Tourisme » la taxe va être revue à hausse pour s'adapter au règlement communal qui lui, devra être corrigé dès l'introduction de la suppression de la valeur locative.

La Commission relève que le préavis qui vous est présenté par la municipalité a rarement été aussi détaillé et complet, ce qui a limité le nombre de questions posées par la Commission.

Par ailleurs la Commission souligne que, au vu de l'état des finances, le taux d'imposition devra être revu à la hausse pour faire face à nos obligations et que le premier objectif de la municipalité élue pour la législature 2026-2031 sera d'étudier une réflexion sur une fusion intercommunale au niveau de l'ancien district de Grandson. La taille minimale de cette future commune, qui pourrait nous permettre à tous de bénéficier davantage, doit à notre avis, dépasser les 5'000 habitants. Pour cela il est impératif que toutes les municipalités que seront élus au premier semestre 2026 soient en place et qu'elles se rendent compte des problématiques.

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil Général de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CORCELLES-PRES-CONCISE

- vu le préavis n°5-2025 de la Municipalité ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'approuver le budget 2026 de la commune de Corcelles-près-Concise tel que présenté et prévoyant un excédent de charges de CHF 247'506.00.

Le Président ouvre la discussion.

Philippe Humbert demande des précisions sur la taxe de séjour ; il dit qu'on a vu qu'elle a été adaptée pour le budget conformément à la possibilité que le règlement communal le fait ; mais que c'est une taxe affectée et il voit qu'il y a un équilibre entre les revenus et les sorties qui s'établissent à 40 000 francs. Qu'est-ce qui est prévu de dépenser pour 40 000 francs pour les taxes affectées, parce qu'on a toujours eu de la peine à dépenser cet argent qui était très strict quant à son utilisation ?

Le Syndic, Vincent Jaquet, répond que c'est une question pertinente. On s'est aussi posé la question de savoir ce qui était le plus intéressant pour la commune, qu'est-ce qui était le plus intéressant, aussi pour les gens qui payent des impôts. Ce qu'il faut savoir c'est que ce qui touche à la compétence de la commune, donc les bâtiments, les routes, l'eau et ces choses-là, globalement, si on extrait toutes nos autres participations dans des associations, dans la participation à la cohésion avec les autres communes, en fait ces domaines qui sont purement dépendants des décisions de la commune, on est globalement à l'équilibre. Il y a un petit peu le domaine de la

forêt où l'on perd des sous, où l'on va retravailler ça un petit peu pour essayer de niveler ça, mais c'est une constante qu'on a depuis quelques années.

Mais sinon, sur le reste, on est globalement à l'équilibre. Maintenant, ce qui vient nous impacter, c'est juste, comme M. Humbert l'a dit, c'est le calcul de la nouvelle péréquation. C'est ce nouveau calcul de répartition qui définit les communes qui ont des sous, qui sont considérées comme en ayant des moyens financiers, elles doivent donner un petit peu à celles qui en ont moins. On en a parlé au mois de décembre quand on a fait le budget.

Ce nouveau calcul de péréquation, il nous péjore directement, nous, à la commune de Corcelles, mais on n'est pas les seuls. Beaucoup de petites communes de notre taille sont péjorées par ça. Et puis, on l'avait vu, ça représentait à peu près une balance de 200 000 francs. Entre un exercice 2024 courant et l'exercice 2025, projet que nous avons calculé, c'est environ 200 000 francs qu'on paye en plus juste à cause de ce calcul de répartition de charges entre les communes. Et ça, c'est quelque chose sur lequel on n'a aucune prise !

Maintenant, quand on a saisi ce problème-là au budget 2025, parce qu'on a reçu ces chiffres au mois de septembre-octobre 2024, on s'est dit qu'actuellement il n'y a aucun exercice comptable dans le canton de Vaud qui a été bouclé, terminé, avec ce nouveau calcul de répartition. Toutes les projections que le canton nous donne, donc les chiffres qu'on a mis dans le budget de 2025, ce sont toutes des hypothèses. Nous nous sommes basés sur ce que les communes ont de leur propre comptabilité actuellement.

Ce qu'il faut savoir, c'est que ce qui définit ce qu'une commune doit payer ou recevoir, ce sont les différentes charges de dépenses et recettes qu'elle a dans sa comptabilité. Et puis ça, sur l'évolution dans les communes, le calcul change complètement. On peut très bien boucler nos comptes de 2025 avec un déficit de peut-être 50 000 francs comme avec un déficit de 300 000 francs. Actuellement, c'est impossible de prédire. On a une projection qui donne une idée, je dirais, de ce qu'on vous a présenté dans le budget 2025. Mais voilà, il n'y a encore jamais un bouclement comptable qui a été effectué.

Ainsi pour nous, l'idée qu'on a eu à la municipalité, c'est de se dire, bon, au lieu d'aller à l'aveuglette et puis de dire : On met à la louche quelque chose sur des estimations, on a dit, on va attendre de boucler une année complète avec ce nouveau système de calcul. Puis là, on aura des chiffres concrets. Ce ne seront plus des projections, mais ce sera factuel, on saura exactement comment ce nouveau calcul est appliqué. Puis, sur cette base-là, on saura combien on doit jouer sur le point d'impôt.

Frédéric Stoll prend la parole, et en disant qu'il va accepter le budget tel que présenté, il veut développer l'idée suivante :

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,
Chers membres du Conseil Général,
merci d'avance pour vos oreilles attentives.*

Chère Municipalité,

Je vous remercie pour votre proposition de budget, qui reste le résultat du passé et de notre évolution.

Préalablement à cette séance, vous avez répondu à mes questions, je vous en remercie. Toutefois, considérant la situation financière de notre commune et comme je l'avais déjà dit, à part un donateur exemplaire ou un gain à la loterie, cela restera compliqué ces prochaines années.

Je vais accepter ce budget, car à ce stade, nous n'avons pas beaucoup de solutions.

*Mais nous devons penser au futur et là je pense particulièrement **au plan des dépenses d'investissement 2026-2030** qui, par la force des votations à venir, s'arrête en 2026.*

*Dans ce **plan des dépenses d'investissement 2026-2030**, deux points m'interrogent : le raccordement à la STEP d'Yverdon-les-Bains pour CHF 600'000. --- sur lequel, je reviendrai avec une motion plus tard, et la place du village pour CHF 300'000.--.*

Nous n'allons pas voter ce soir sur cette place du village, mais cela nous est présenté.

Et forcément il faut garder à l'esprit l'influence de cette éventuelle dépense pour notre futur et le réel avantage de la rénovation de cette place pour notre communauté.

La place actuelle est utilisée actuellement par les véhicules des locataires du bâtiment et des personnes travaillant pour la commune ainsi que d'habitants du village.

Écologiquement est-ce juste de supprimer ces places pour mettre 3 arbres et du gazon alors que notre commune et ses voisines bénéficient de forêts en quantité, au pied du Mont-Aubert, qui de plus sont protégées pour les 50 prochaines années.

Sans m'expliquer où iront se parquer ces gens-là, mais cela fera partie des discussions futures.

Ce projet est porté louablement par des membres du présent conseil, qui devraient se poser les questions suivantes :

- Seront-ils plus sur cette place qu'actuellement, alors que dans les manifestations du village se sont toujours les mêmes personnes qui sont présentes, mais pas forcément ceux qui souhaitent la place ?

- Une place de jeux pour les enfants existe déjà et une, au bord de la route, n'est de mon avis pas souhaitable. Cependant, la place de jeux actuelle, derrière la grande salle, a besoin de soins.

L'ensemble de mes propos ne fait pas partie du budget que nous allons voter ce soir, mais ceux-ci sont là seulement pour compléter une vision des dépenses futures, qui devront être acceptées ou refusées par le conseil général. Il est nécessaire d'en parler et que cela soit entendu, par notre future municipalité et par ceux qui s'inquiètent de leurs futurs impôts.

Ces réflexions et questions, bien que hâtives, me paraissent essentielles au vu de nos finances. Merci de votre écoute.

Frédéric Stoll

Le 8 décembre 2025

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et met le préavis au vote. Il remercie en particulier la boursière pour son excellent travail, un travail fouillé, approfondi et remarquable.

Le préavis N°05/2025 est adopté tel que présenté : oui-22, non-1, abs-3.

7. Préavis N° 06 2025 : Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord vaudois

Rapport de la commission (*rapporteur* : C-A Merminod) - Vote et Adoption

Le Président lit le début du préavis N°06/2025, et il lit les principales adaptations, les procédures, et la décision (comme dans le carnet de convocation).

Claude-Alain Merminod lit et présente le rapport de la commission : Celle-ci propose la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE CORCELLES-PRES-CONCISE

- sur proposition de la Municipalité ;
- entendu le rapport de sa Commission ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

Article 1: Les statuts de l'Association régionale de prévention et de défense incendie et secours du Nord vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 8 octobre 2025.

Article 2 : La modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'État, mais au plus tôt le 1^{er} janvier 2027.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de commentaires. La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion et met le préavis au vote.

Le préavis N°06/2025 est adopté : oui-26, non-0, abs-0.

8. Postulat - Philippe Humbert

« Demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de fusionner avec Concise.

Pourquoi maintenant ? - La Municipalité est au courant de la situation économique.

Pourquoi ce lieu ? - La politique cantonale encourage les fusions.

Les avantages à l'avenir ? – Passer de 450 habitants à plus de 1000 modifie la péréquation de plus de 260,000 francs en plus ce qui est plus que le déficit du budget actuel. »

Le Président nous explique la procédure d'un postulat :

'Une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport'.

Il déclare que ce postulat est recevable, qu'il développe ce postulat devant le Conseil, et maintenant le Conseil va voter pour accepter ou non le postulat de Philippe Humbert. Il dit que s'il est accepté, il va transmettre celui-ci à la Municipalité, et elle aura au maximum une année pour répondre ; cela va être pendant la nouvelle prochaine législature.

Vote : oui-12, non-10, abs-3, non-votant-1.

Le postulat est transmis à la Municipalité tel que présenté. Une réponse va être proposée pour le prochain CG ou pour la prochaine législature.

9. Communications de la Municipalité

Julien Griessen, municipal prend la parole :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous souhaitons partager ici avec vous, quelques informations sur ce qui s'est passé durant la deuxième partie de l'année 2025 et les quelques perspectives pour les mois venir. En ce qui me concerne, je vais vous présenter les domaines des routes, de l'eau, de l'épuration et des déchets. Ces informations vous permettront de mieux comprendre les projets en cours et les améliorations mises en place pour notre commune.

Les routes :

Les travaux d'agrandissement de l'EMS ont commencé, et pour garantir la sécurité de tous et faciliter le chantier, quelques ajustements temporaires de circulation ont été mis en place.

Le transit par La Riaz est limité afin de préserver la tranquillité et la sécurité du secteur. Les riverains, les visiteurs de l'EMS ainsi que les agriculteurs et viticulteurs se rendant en Vugy peuvent continuer d'emprunter la partie haute de la rue.

Les camions de chantier passent par le bas, soit via le Chemin du Soleil, soit en descendant depuis Onnens et en longeant les voies CFF.

Accès aux Grèves et à la plage : Pour un trajet plus fluide, nous vous invitons à privilégier le Chemin du Soleil. Le passage par La Riaz est momentanément fermé au transit dans les deux sens.

Ces mesures sont bien sûr temporaires et visent à assurer la sécurité et le bon déroulement des travaux. Alors merci de votre compréhension et de votre collaboration en respectant la signalisation mise en place.

Relevé des compteurs d'eau :

Vous avez peut-être remarqué une petite nouveauté dans le formulaire de relevé des compteurs, liée à la mise en place du nouveau logiciel de comptabilité. Une ligne «sous-compteur» apparaît par défaut, même si vous n'en avez pas. Alors pas d'inquiétude : il suffit de l'ignorer si vous n'êtes pas concerné. Le délai officiel est passé, alors si vous n'avez pas encore retourné le formulaire, nous vous invitons à le faire rapidement. Merci pour votre collaboration !

Épuration et assainissement :

Lors du dernier semestre, plusieurs tronçons ont été nettoyés et inspectés. Cela nous a permis de corriger quelques erreurs de relevé et d'évaluer l'état des conduites. Les plus récentes sont en bon état, mais certaines plus anciennes devront être assainies au cours de la prochaine législature.

Déchets et point de collecte

Le projet d'un nouvel éco-point avance ! Il reste quelques étapes à valider avant sa mise en place, mais on peut imaginer quelque chose de concret pour ce printemps.

Et on finit par une bonne nouvelle :

Depuis le 14 novembre, la fontaine du Bornelet coule à nouveau ! On a constaté pendant les travaux, que le problème venait d'un défaut d'étanchéité du captage, ce qui provoquait à la fois l'inondation du terrain et l'assèchement de la fontaine. Ces deux soucis sont désormais réglés – définitivement je l'espère !

Petit rappel : cette eau n'est pas issue du réseau et n'est pas contrôlée. Elle ne devrait donc pas être consommée.

Laurent Daerendinger, municipal prend la parole :

Le PACom correspond au Plan d'affectation de la commune. Les travaux sont en cours avec notre bureau conseil Impact Concept. Malgré que le dossier ait été déposé au canton en juin, nous n'avons toujours pas reçu le retour de l'examen préalable. Dans le courant de l'année 2026, il y aura probablement des ajustements du PPA et du règlement selon les différentes remarques, puis nous organiserons une séance d'informations à la population.

Projet de l'EMS de Corcelles

Etat de la situation actuelle : Les gros travaux ont débuté à la mi-novembre 2025. Pour l'instant, cela se passe comme prévu. J'ai des contacts réguliers avec le responsable des

travaux pour le suivi et la coordination.

Prochaines étapes : Si la suite se déroule comme prévu, il y aura les phases suivantes :

Phase n° 1 : construction de l'EMS à l'ouest du château : de novembre 2025 à la fin de l'été 2027.

Phase n° 2 : démolition de l'aile est en automne 2027

Phase n° 3 : transformation du château : de l'automne 2027 à fin décembre 2028.

Police – prévention

Piqure de rappel au sujet des escroqueries en tout genre, avec plusieurs tentatives dans la commune durant cet automne !

Faux policier, faux banquier, faux assureur, faux médecin

- Ne jamais remettre ni ses cartes bancaires ni ses codes à qui que ce soit.
- Ne pas laisser entrer chez soi un inconnu.
- Dans le doute, rappeler le 117 et demander à parler au policier en question.

Durant le premier semestre 2026, il est prévu de mettre à jour le règlement général de police (RGP) afin de suivre les standards actuels, notamment l'intégration des amendes d'ordre (propreté du domaine public).

Pompiers

Il est toujours question de trouver des pompiers volontaires dans notre secteur. A noter la fin de l'engagement du capitaine Laurent JAQUET après plus de 30 ans de service au sein du corps.

Réponses à deux interventions lors de précédents Conseils :

- ***Intervention de M. Philippe HUMBERT : non-conformité de la maison appartenant auparavant au couple LYSEK (dernière maison des Grèves, côté Concise).***

Comme répondu à l'époque, nous avons procédé à la commission de salubrité et avons relevé plusieurs points non conformes. En date du 24.06.2025, nous avons effectué un nouveau contrôle, en présence du propriétaire actuel (NUSSBAUM). Tout avait été mis en conformité, le permis d'habiter a donc été délivré.

- ***Intervention de M. Killian HUMBERT : dénonciation d'une partie du projet du nouveau règlement du personnel, plus précisément en lien avec la volonté de demander aux candidats des extraits des poursuites et du casier judiciaire.***

Comme répondu directement la dernière fois, cette pratique est tout à fait conforme au cadre légal et est même encouragée au vu des responsabilités des employés au sein d'une commune, tant sur la confidentialité que la gestion financière. Une nouvelle fois, si un candidat devait refuser de fournir ces documents, cela ne serait pas forcément un critère éliminatoire mais clairement un point de vigilance à approfondir. Cette position a été confirmée par le service juridique du canton de Vaud. Nous avons donc maintenu cet élément, comme il l'avait d'ailleurs été validé par le Conseil général.

Solène Ambrosini, municipale prend la parole :

1. Défis et budget des structures parascolaires (RADÈJ)

- Augmentation significative du budget cette année pour les structures parascolaires.
- Cause principale : intégration des élèves à besoins spécifiques (élèves allophones, difficultés d'apprentissage, problèmes socio-économiques) dans le cadre de l'école inclusive.
- Obligation d'accompagner ces enfants également durant les temps hors scolaires : midi, avant et après l'école.
- Ces enfants doivent dorénavant être accompagnés aussi pendant la pause de midi, alors que ce n'était pas le cas auparavant, et il y avait des tensions.
- Création de 2 postes à 100 % et d'un poste à 50 % uniquement pour le parascolaire afin d'assurer cette intégration en dehors du temps scolaire.
- Explication des chiffres budgétaires en hausse, non liés uniquement au collège de Champagne.

2. Journée en forêt et gestion forestière

- Demande récurrente concernant la réorganisation d'une journée en forêt.
- Intervention de Christophe Junot, garde forestier, sur ce sujet.
- Réflexion en cours pour organiser une demi-journée d'intervention, au lieu d'une journée complète.
- Pas de grandes coupes prévues cette année, mais des soins aux jeunes peuplements effectués les années précédentes (ex : retirer les lierres ou ronces qui entravent la croissance des chênes plantés l'an passé).
- Prévision de cette activité pour la fin du printemps.

3. Projet « Territoires en santé »

- Projet démarré à l'automne, porté par Dr. Isabelle Oettinger, à Concise.
- Plusieurs communes impliquées : Concise, Onnens, Mutrux-Provence, Bonvillars.
- Objectif de prévention santé et alimentation, ciblant la population active et visant à éviter les maladies.
- Mise en œuvre d'actions simples, en s'appuyant sur des acteurs déjà présents localement.

4. Inscription au programme « Suisse Bouge »

- Suite au projet « Territoires en santé », souhait d'inscrire la commune à « Suisse Bouge ».
- Présentation rapide de l'initiative : duel intercommunal avec activités physiques proposées durant le mois de mai (du 1er au 31 mai).
- Participation conjointe avec Concise ; affichage de calendriers d'activités dans les deux communes.
- Activités prévues tous les 2 à 3 jours pendant la période concernée.

Christian Millioud, vice-syndic prend la parole :

Quelques précisions sur les investissements prévus pour l'église de Concise qui fait partie des ententes intercommunales...

Comme annoncé l'année dernière à cette même période, nous devons procéder à une révision complète des orgues du temple de Concise.

Révision qui doit se faire tous les 30 ans et dont le prix du devis s'élève à Fr 30'000. —

Réparti de la façon suivante : 1/3 pour Corcelles et 2/3 pour Concise

Étant donné que la paroisse de Concise a un fond destiné à cet usage, le montant de ce fonds s'élevant à Fr 10'000. -- sera attribué à cette réfection, le solde soit fr 20'000.-- comme expliqué

Avec la nouvelle réorganisation « Église 29 » les églises ne seront plus utilisées de façon régulière, certains bâtiments ne faisant pas partie du patrimoine historique vont avoir d'autres affectations (culturelle, lieux de rencontres, volume qui pourra être loué pour certaines manifestations) mais pour nous, l'usage est limité vu son caractère historique, et la demande de pouvoir faire encore un culte mensuel a été faite.

Cimetière : rien de particulier à signaler, si ce n'est qu'il est très bien entretenu et garde ce caractère de cimetière de nos campagnes vaudoises.

Voirie intercommunale : nous avons 3 employés communaux qui sont polyvalents entre Corcelles et Concise, tout en tenant compte que Mlle Meusy qui a été engagée au 1 janvier de cette année, est responsable de l'entretien des bâtiments communaux, ainsi que des locations des grandes salles à 50% et les autres 50% au sein de la voirie communale.

J'en profite par l'intermédiaire de Claude-Alain Merminod ici présent ce soir, de les remercier pour leur disponibilité ainsi que du travail accompli.

Peut être encore une petite précision :

Pour ceux qui se sont rendus compte que l'horloge du clocher de l'école montre un décalage de 5 minutes, une révision de l'horloge a été planifiée prochainement.

Domaine du contrôle des habitants :

Nous étions au 1.1 : 436 habitants et à cette fin d'année nous sommes 444 habitants , soit une augmentation de 8 habitants

Nous n'avons pas eu de demande de naturalisation

Vincent Jacquet, syndic, prend la parole :

Le Syndic partage plusieurs points avec nous :

1. Changements au sein de l'administration

- Présentation de deux nouvelles collaboratrices :
 - Mme Lucie Tarin, nouvelle greffière.
 - Mme Christine Bueche, nouvelle boursière.
 - Prise de fonctions au printemps 2025 (rappel : mention de la rencontre en juin).
- Mme Montefusco a recentré ses activités presque exclusivement (90%) sur le contrôle des habitants.
- Remerciements appuyés à Béatrice Moser pour avoir assuré l'intérim à la greffe pendant deux ans et demi, et l'immense travail qu'elle a fait.
- Satisfaction de la municipalité quant à l'intégration et au travail des nouveaux membres.

2. Modernisation administrative et changements de programme

- Transition en cours du programme de comptabilité et de gestion du contrôle des habitants :
 - Première phase presque terminée (90%).
 - Contrôle des habitants désormais quasi totalement opérationnel.
 - Quelques ajustements restent à faire pour la bourse.
- Appel à vigilance auprès des citoyens concernant d'éventuelles erreurs sur les factures de taxes reçues entre fin 2025 et début 2026, à cause du changement de programme.
- Deuxième phase prévue début 2026, incluant l'implémentation de MCH2 (nouveau plan comptable) pour la bourse.
- En raison du double changement (personnel et informatique), report de l'application du plan MCH2 à 2027 (au lieu de 2026), avec adoption budgétaire MCH2 prévue pour juin 2026.

3. Projets communaux

- Place du village :
 - Retard pris avec le bureau d'études.
 - Projet finalisé par la municipalité, mais les offres définitives des entreprises n'ont pas encore pu être recueillies.
 - Présentation prévue au conseil général au printemps 2026 avec chiffres réels pour décision.
- Maison des archives (« maison à Fernand ») :
 - Crédit de rénovation voté précédemment.
 - Travaux quasi achevés (90%) : retouches peinture/électricité, création du mur d'archives, remplacement menuiseries et velux.

- L'appartement est désormais plus économe en énergie et confortable ; les archives mieux protégées.
 - Place de jeu derrière la grande salle :
 - Budget 2025 : 25 000 francs réservés issus de la taxe de séjour pour la rénovation.
 - Mandat confié à l'entreprise de paysagisme, matériel en attente de livraison.
 - Travaux programmés pour février-mars 2026 dès réception du matériel.
4. Travaux réglementaires
- De nombreux règlements à revisiter ou créer (eau, épuration, déchets, police, arbres...).
 - Reconnaissance d'un retard accumulé sur la mise à jour des réglementations communales.
 - Engagement d'y travailler de façon progressive, en fonction des ressources humaines limitées (5 membres municipaux).
 - Mention particulière pour l'avancée sur le plan d'aménagement communal (PACOM).
5. Élections municipales 2026
- La municipalité actuelle (5 membres) a décidé à l'unanimité de se représenter pour la prochaine législature de 5 ans.
 - Les élections auront lieu en mars 2026.
 - Le choix final revient à la population de Corcelles.

10. Propositions individuelles et interpellations

- a. Frédy Stoll prend la parole et dépose la motion suivante :
Le président explique qu'une 'motion' est plus contraignante qu'un 'postulat', que cette 'motion' est recevable, et il invite Frédy Stoll à parler :

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,
Chers membres du Conseil Général,*

*Je souhaite déposer et développer la motion suivante : **Traitements des eaux usées et STEP intercommunale.***

En préambule, je vais développer ce qui m'a conduit à ladite motion.

Concernant la STEP, nous avons ce soir accepté, en plus des frais d'entretien habituels, CHF 15'800. -- pour des nouveaux diffuseurs. Ce n'est qu'un sparadrap pour attendre une nouvelle solution dans les années qui viennent.

La STEP est vieille et, de connaître des gens dans ce milieu, en principe on devrait se diriger vers Yverdon-les-Bains.

Je ne vais pas rentrer dans tous les détails, mais il existe une association l'AEIRG, association de laquelle nous ne faisons pas partie et pourtant on a accepté, dans le budget ce soir, de payer à cette dernière notre quote-part de CHF 26'200. -- pour l'année prochaine. Concise, ou plutôt la STEP, représente Corcelles en matière de vote.

L'histoire est liée au passé, avec la construction de la STEP intercommunale Concise et Corcelles, et à son évolution. L'histoire est particulière, Concise la gère et celle-ci est construite sur différentes parcelles appartenant pour la plus grande partie à Corcelles et l'autre à Concise. Même qu'une partie est en zone agricole, ce qui serait unimaginable aujourd'hui. Cela revient à dire qu'une modification de celle-ci sera compliquée.

La STEP peut encore durer un moment, mais il faut tenir compte de la volonté de Concise de partir sur Yverdon-les-Bains. À cet effet, au bas de Corcelles, des sondages ont été effectués cette année pour déterminer où passera la conduite vers Yverdon-les-Bains.

La STEP ne traite qu'en partie les eaux, elle ne traite pas les micropolluants, à considérer que ceux-ci vont encore augmenter avec le nouvel EMS, au travers des médicaments et divers traitements. La quantité de micropolluants ira tout droit au lac et, je le répète, en le sachant nous avons le devoir de nous en préoccuper.

De plus, nous partons vers une période comptablement difficile et la commune puise déjà dans le fonds de réserve pour ne pas augmenter les pertes.

Donc ma motion est la suivante :

- Se déterminer sur le fait d'adhérer, ou non, à l'AEIRG à partir du moment que nous avons l'obligation de payer notre quote-part en n'étant actuellement qu'observateurs sans voix.*
- De s'expliquer sur le fait que notre non-participation éventuelle à l'AEIRG peut être un frein pour Concise qui, de toute façon, souhaite aller sur Yverdon-les-Bains et ne plus investir sur la STEP actuelle, et que nous nous trouvons entre deux.*
- De s'expliquer sur le fait que la STEP ne traite que partiellement les eaux, car elle ne traite pas les micropolluants, et que de plus le fait d'attendre ne va pas résoudre ce problème, bien que l'état nous assujettît pour ce non-traitement à une taxe de CHF 9. -- par habitant.*
- Et finalement, comment financièrement voir le futur et comment régler la notion de pollueur-payeur.*

Bien entendu, comme le prévoit le règlement, la réponse nous sera fournie par la municipalité actuelle ou la future.

Merci de votre écoute et de votre soutien à la présente motion.

Frédry Stoll

Le 8 décembre 2025

Le Président nous rappelle qu'une motion est :

'Une demande à la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du CG. La motion ne peut porter que sur une compétence du Conseil. La motion est contraignante, dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité

à présenter l'étude ou le projet de décision demandé'.

Il nous dit que la motion de Frédy Stoll est recevable. Il dit que la Municipalité peut accompagner le projet de décision d'un contreprojet. Il dit qu'il ne met pas l'objet en discussion mais qu'il va demander aux conseillers de voter par rapport à la motion de Monsieur Stoll. À la suite d'une demande de la Municipalité de prendre la parole, le Président dit que la demande de parole va être après le vote.

Vote pour acceptation de la motion : oui-13, non-6, abs-6, non-votant-1.

Le Syndic prend la parole, et remercie Frédy Stoll pour la motion, et il dit qu'on en prend note, et qu'on va faire au mieux pour répondre.

Le Syndic aborde ces points principaux :

1. Suivi de la motion et calendrier des réponses

- Plusieurs réponses aux questions financières seront apportées lors de la présentation des comptes en juin 2026, accompagnés de l'arrêté d'imposition.
- Analyse approfondie de la part "STEP" et épuration, ainsi que de l'équilibre des charges évoqué lors du budget.
- Les révisions du règlement sont en cours par M. Griessen ; des informations complémentaires sont attendues d'ici la fin de l'année 2026.

2. Contexte historique et institutionnel

- L'AEIRG (Association intercommunale regroupant les STEP de Grandson, Champagne, Onnens et Concise-Corcelles) vise à acheminer toutes les eaux usées de ces communes vers la station d'épuration d'Yverdon, une des plus modernes du Nord vaudois.
- Projet lancé il y a environ 15 ans (date précise non donnée), initialisé par une réflexion commune.
- Problème de représentation : Corcelles, bien que copropriétaire à 50% de la STEP avec Concise, n'est pas membre officiel de l'association et ne dispose pas de droit de vote. Cependant, Corcelles contribue financièrement via des ententes intercommunales.
- L'association AEIRG a sollicité en 2024 Corcelles pour une régularisation de cette situation : proposition d'adhésion en tant que membre, probablement inévitable si le projet finalise l'intégration à la STEP d'Yverdon.
- Approche différente entre Concise (favorable à la finalisation du projet) et Corcelles (plus prudente, cherche des alternatives).

3. Financement du projet et viabilité

- Estimation initiale du projet : 12-13 millions CHF ; aujourd'hui le budget dépasse les 30 millions CHF, soit plus du double en 15 ans.
- Le coût croissant remet en question la viabilité économique ; discussion sur l'éventualité de rester indépendant ou de poursuivre l'intégration au système d'Yverdon.
- Travaux d'analyse comparée des coûts des différentes options pour permettre un choix éclairé au conseil communal.

4. Complexités techniques et institutionnelles

- Projet très complexe, nécessitant études techniques et coordination entre de nombreux intervenants ; retards accumulés, y compris dans le dépôt à l'enquête publique (projet en retard de 3 ans).
- Modifications à la STEP de Corcelles non définies à ce jour par manque de solutions techniques claires.
- Reconnaissance de la lourdeur du système de milices rendant difficile l'avancement du dossier, tant pour les communes que pour l'association intercommunale.

5. Prochaines étapes et intentions

- Obligation probable, dès 2026, de se positionner clairement sur les différentes options (intégration ou maintien d'indépendance).
- Volonté de présenter au conseil, d'ici à juin 2026 si possible, un dossier complet, avec préavis documenté, pour prise de décision en toute connaissance de cause.
- La motion de Frédy est jugée opportune et pourrait faciliter l'établissement de ce préavis.

b. Pascal Di Gruttola prend la parole :

'Ce n'est pas pour dire avant que Philippe n'ait pas raison de dire qu'il faut fusionner. Bien sûr, on a déjà fait cette expérience, mais on a vu ce que ça coûte en ressources. C'est énorme de le faire déjà avec plusieurs communes. Et on dit on fait ça dans nos petits coins Corcelles-Concise. Désolé, mais non, pas dans ce sens-là. Qu'on aille dans une plus grande fusion, oui.'

Réponse à Frédéric Stoll concernant l'épuration : c'est un ensemble. On ne peut pas dire qu'on fait juste notre petit coin, notre petite cuisine, c'est beaucoup trop. C'est la même chose pour l'eau. Maintenant, on a le droit de voter pour l'eau. Mais alors on fait quoi ? On vote oui, mais c'est les autres qui payent. Il y a quelque chose qui ne joue pas. Donc de vouloir faire des demi-fusions, des demi-discussions, c'est peine perdue. En 2015, sauf erreur, le conseil général de Corcelles consiste à voter un budget, une enveloppe, qu'elle soit de 15, 20 millions, je ne sais pas combien, qui a accordé la compétence. Ça consiste pour éviter, en plus de chacun y mettre son grain de sel, au bout d'un moment, il faut arrêter.'

Ensuite, Pascal Di Gruttola donne son **rapport de la séance ACRG** du 18.09.2025 :

- Prix de l'eau restera inchangé pour 2026
- Un contrat d'une longue échéance a été finalisé pour les années 2023 à 2026 avec Romande Energie
- Prix par habitant de CHF 20.00 maintenu à CHF 20.00
- Consommation de CHF 1.15 à CHF 1.00
- Prix pâturages de CHF 2.83 à CHF 2.68
- Part EIESP de CHF 3.32 à CHF 3.17

A l'ordre du jour préavis 05-2025 :

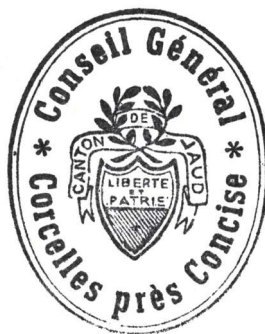
- Demande d'un crédit de construction pour la réalisation d'un réservoir interrégional à Grandson et sa conduite de trop-plein
 - Objectif renforcer les redondances entre les différents réseaux communaux desservis (Grandson, Giez, Champagne, Bonvillars et Onnens)
 - Demande de Crédit CHF 6'350'000.-
 - En principe nous ne serons pas impactés directement par le financement, mais par le biais du prix d'achat de l'eau.
 - Lieu de construction hameau de Perosset (Giez / Fiez)
 - Le crédit a été accordé
- c. Margrit Pointet prend la parole et elle adresse des remerciements à Solène Ambrosini et à la Municipalité pour l'organisation d'un bel événement de Noël pour les enfants de Corcelles, auquel elle a pu participer et a beaucoup apprécié.

La parole n'étant plus demandée, Le Président remercie les conseillers(ères) de leur engagement, et leur participation, et nous souhaite bon appétit dans 'La Buvette'. Il remercie encore M. le député Patrick Simonin pour son accueil. La séance est levée à 21.30 tandis que la boursière distribue les jetons de présence.

Fait à Corcelles-près-Concise, le 10 décembre, 2025

Le Président

Didier Bourgeois



Le secrétaire

Karl BIRTHISTLE

